



## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021**

### **Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS » à 18 Compartiments, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 1.075.604.143,43 y compris une perte nette de DH (83.232.517,88).

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit Fonds, pour la période close au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse**

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du Fonds de Titrisation.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau

élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 22 Février 2022.

Hdid & Associés  
Commissaire aux Comptes



## FT DOMUS

## BILAN AU

31/12/2021

ACTIF	31/12/2021		31/12/2020	
	Montant Brut N	Amort/Provision	Net	Net
Frais préliminaires	21.597.295,30	11.588.380,56	10.008.914,74	13.051.829,40
Créances titrisées	1.170.881.402,00	107.089.793,00	1.013.791.609,00	1.087.646.429,11
Valeurs nominales	1.170.881.402,00	107.089.793,00	1.013.791.609,00	1.087.646.429,11
Ecart d'acquisition	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Créances diverses	51.675.684,64	-	51.675.684,64	57.313.827,30
Titres et valeurs de placement	127.535,05	-	127.535,05	103.929,68
Trésorerie - actif	1.194.282.316,99	225.767.966,56	1.075.604.143,43	1.158.156.015,39
<b>Total</b>				

PASSIF	31/12/2021		31/12/2020	
Résultats antérieurs	-	58.359.227,38	-	36.218.694,82
Résultat de l'exercice	-	83.232.517,88	-	42.144.532,56
Fonds de garantie	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	-	4.813.619,08	-	4.056.549,31
Parts et obligations spécifiques	-	360.000,00	-	360.000,00
Valeurs nominales	-	360.000,00	-	360.000,00
Ecart d'émission	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
Parts et obligations ordinaires	-	1.210.551.400,00	-	1.210.551.400,00
Valeurs nominales	-	1.210.551.400,00	-	1.210.551.400,00
Ecart d'émission	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
Dettes diverses	-	1.013.846,61	-	1.068.489,68
Fournisseurs	-	457.020,00	-	458.803,78
Dettes de trésorerie	-	-	-	-
<b>Total</b>		<b>1.075.604.143,43</b>		<b>1.158.156.015,39</b>

## COMpte DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

	31/12/2021	31/12/2020
<b>PRODUITS</b>		
Produits financiers	-	-
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement	-	-
Autres produits financiers	1.137.488,45	1.734.102,51
Reprises sur garanties	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	3.265.340,00	1.945.340,00
<b>Total des produits (A)</b>	<b>4.402.828,45</b>	<b>3.679.442,51</b>
<b>CHARGES</b>		
Charges financières	-	-
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
Créances titrisées irrécouvrables	-	-
Charges de fonctionnement	6.715.201,79	6.835.131,40
Dotations aux amortissements	3.082.914,66	3.091.361,01
Dotations aux provisions	-	-
Pour risques et charges	2.662.409,77	2.662.409,77
Autres dotations	75.174.820,11	33.234.972,89
<b>Total des charges (B)</b>	<b>87.635.346,33</b>	<b>45.823.975,07</b>
<b>Résultat (A-B)</b>	<b>-</b>	<b>42.144.532,56</b>

FT DOMUS

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

	31/12/2021	31/12/2020
Charges et Produits		
Produits financiers	1.137.496,57	1.734.102,51
Charges financières	-	-
<b>Marge financière brute</b>	<b>1.137.496,57</b>	<b>1.734.102,51</b>
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions	74.571.889,88	33.952.042,66
<b>Marge financière nette</b>	<b>73.434.393,31</b>	<b>32.217.940,15</b>
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	9.798.116,45	9.926.592,41
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>83.232.509,76</b>	<b>42.144.532,56</b>



Aux porteurs des parts  
Fonds de Titrisation « FT DOMUS »,  
Compartiment « FT DOMUS CPT LIX I »  
CASABLANCA

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021**

### **Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT LIX I », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT LIX I », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 62.828.331,75 y compris une perte nette de DH (7.064.592,65).

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT LIX I », pour la période close au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse**

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 22 Février 2022.

Hdid & Associés  
Commissaire aux Comptes

Mohamed Hdid  
Associé Gérant



FT DOMUS CPT LIX I

BILAN AU

31/12/2021

ACTIF	31/12/2021		Net	31/12/2020
	Montant Brut N	Amort/Provision		
Frais préliminaires	1.317.430,79	706.888,94	610.541,85	798.599,04
Créances titrisées	68.269.678,00	8.858.678,00	59.411.000,00	65.831.552,14
Valeurs nominales	68.269.678,00	8.858.678,00	59.411.000,00	65.831.552,14
Ecart d'acquisition	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Créances diverses	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement	2.799.514,16	-	2.799.514,16	3.259.130,04
Trésorerie -actif-	7.275,74	-	7.275,74	6.243,96
<b>Total</b>	<b>72.393.898,69</b>	<b>9.565.566,94</b>	<b>62.828.331,75</b>	<b>69.895.525,18</b>

PASSIF	31/12/2021		Net	31/12/2020
	Montant Brut N	Amort/Provision		
Résultats antérieurs	-	4.180.911,78	-	1.126.083,36
Résultat de l'exercice	-	7.064.592,65	-	3.054.828,42
Fonds de garantie	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	-	195.930,00	-	195.930,00
Parts et obligations spécifiques	-	20.000,00	-	20.000,00
Valeurs nominales	-	20.000,00	-	20.000,00
Ecart d'émission	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
Parts et obligations ordinaires	-	73.731.300,00	-	73.731.300,00
Valeurs nominales	-	73.731.300,00	-	73.731.300,00
Ecart d'émission	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
Dettes diverses	-	61.626,18	-	63.963,42
Fournisseurs	-	64.980,00	-	65.243,54
Dettes de trésorerie	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>62.828.331,75</b>	<b>62.828.331,75</b>	<b>62.828.331,75</b>	<b>69.895.525,18</b>



FT DOMUS CPT LIX I

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

PRODUITS	31/12/2021	31/12/2020
Produits financiers	-	-
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement	-	-
Autres produits financiers	62.397,04	98.944,95
Reprises sur garanties	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	195.930,00	195.930,00
<b>Total des produits (A)</b>	<b>258.327,04</b>	<b>294.874,95</b>
<b>CHARGES</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Charges financières	-	-
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
Créances titrisées irrécouvrables	-	-
Charges de fonctionnement	518.380,36	527.075,10
Dotations aux amortissements	188.057,19	188.572,41
Dotations aux provisions	-	-
Pour risques et charges	195.930,00	195.930,00
Autres dotations	6.420.552,14	2.438.125,86
<b>Total des charges (B)</b>	<b>7.322.919,69</b>	<b>3.349.703,37</b>
<b>Résultat (A-B)</b>	<b>-</b>	<b>- 3.054.828,42</b>

FT DOMUS CPT LIX I

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

	31/12/2021	31/12/2020
Charges et Produits		
Produits financiers	62.397,04	98.944,95
Charges financières	-	-
<b>Marge financière brute</b>	<b>62.397,04</b>	<b>98.944,95</b>
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions	6.420.552,14	2.438.125,86
<b>Marge financière nette</b>	<b>6.358.155,10</b>	<b>2.339.180,91</b>
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	706.437,55	715.647,51
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>7.064.592,65</b>	<b>3.054.828,42</b>



Aux porteurs des parts  
Fonds de Titrisation « FT DOMUS »,  
Compartiment « FT DOMUS CPT LIX II »  
CASABLANCA

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021**

### **Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT LIX II », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT LIX II », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 75.829.760,82 y compris une perte nette de DH (8.851.546,58).

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT LIX II », pour la période close au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse**

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 22 Février 2022.



## FT DOMUS CPT LIX II

## BILAN AU

31/12/2021

ACTIF	31/12/2021			31/12/2020	
	Montant Brut N	Amort/Provision	Net	Net	Net
Frais préliminaires	1.596.664,42	856.716,31	739.948,11	739.948,11	567.864,62
Créances titrisées	82.781.776,00	10.371.776,00	72.410.000,00	72.410.000,00	80.235.870,04
Valeurs nominales	82.781.776,00	10.371.776,00	-	72.410.000,00	80.235.870,04
Ecart d'acquisition	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Créances diverses	-	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement	2.672.880,24	-	2.672.880,24	2.672.880,24	3.474.150,48
Trésorerie - actif	6.932,47	-	6.932,47	6.932,47	6.571,21
<b>Total</b>	<b>87.058.253,13</b>	<b>11.228.492,31</b>	<b>75.829.760,82</b>	<b>75.829.760,82</b>	<b>84.684.456,35</b>

PASSIF	31/12/2021			31/12/2020	
Résultats antérieurs	-	5.362.875,50	-	-	1.826.518,27
Résultat de l'exercice	-	8.851.546,58	-	-	3.536.357,23
Fonds de garantie	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	-	469.600,00	-	-	469.600,00
Parts et obligations spécifiques	-	20.000,00	-	-	20.000,00
Valeurs nominales	-	20.000,00	-	-	20.000,00
Ecart d'émission	-	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-	-
Parts et obligations ordinaires	-	89.404.400,00	-	-	89.404.400,00
Valeurs nominales	-	89.404.400,00	-	-	89.404.400,00
Ecart d'émission	-	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-	-
Dettes diverses	-	74.222,50	-	-	77.068,62
Fournisseurs	-	75.960,00	-	-	76.263,23
Dettes de trésorerie	-	-	-	-	-
<b>Total</b>		<b>75.829.760,82</b>			<b>84.684.456,35</b>

## FT DOMUS CPT LIX II

### COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

PRODUITS	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits financiers</b>		
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement		
Autres produits financiers	60.524,52	106.344,17
Reprises sur garanties	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	469.600,00	469.600,00
<b>Total des produits (A)</b>	<b>530.124,52</b>	<b>575.944,17</b>
<b>CHARGES</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Charges financières</b>		
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
<b>Créances titrisées irrécouvrables</b>		
Charges de fonctionnement	858.284,55	868.254,50
Dotations aux amortissements	227.916,51	228.540,94
Dotations aux provisions	-	-
Pour risques et charges	469.600,00	469.600,00
Autres dotations	7.825.870,04	2.545.905,96
<b>Total des charges (B)</b>	<b>9.381.671,10</b>	<b>4.112.301,40</b>
<b>Résultat (A-B)</b>	<b>- 8.851.546,58</b>	<b>- 3.536.357,23</b>

FT DOMUS CPT LIX II

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Charges et Produits	31/12/2021	31/12/2020
Produits financiers	60.524,52	106.344,17
Charges financières	-	-
<b>Marge financière brute</b>	<b>60.524,52</b>	<b>106.344,17</b>
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions	7.825.870,04	2.545.905,96
<b>Marge financière nette</b>	<b>7.765.345,52</b>	<b>2.439.561,79</b>
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	1.086.201,06	1.096.795,44
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>8.851.546,58</b>	<b>- 3.536.357,23</b>



Aux porteurs des parts  
Fonds de Titrisation « FT DOMUS »,  
Compartiment « FT DOMUS CPT LIX III »  
CASABLANCA

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021**

### **Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT LIX III », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT LIX III », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 51.429.419,73 y compris une perte nette de DH (5.978.124,73).

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT LIX III », pour la période close au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse**

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer



un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 22 Février 2022.

Hdid & Associés  
Commissaire aux Comptes

Mohamed HDID  
Associé Gérant



FT DOMUS CPT LIX III

BILAN AU

31/12/2021

ACTIF	31/12/2021		Net	31/12/2020
	Montant Brut N	Amort./Provision		
Frais préliminaires	1.106.358,62	593.634,74	512.723,88	670.651,49
Créances titrisées	57.286.109,00	8.287.109,00	48.999.000,00	54.290.433,78
Valeurs nominales	57.286.109,00	8.287.109,00	48.999.000,00	54.290.433,78
Ecart d'acquisition	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Créances diverses	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement	1.910.815,40	-	1.910.815,40	2.442.535,56
Trésorerie -actif.	6.880,45	-	6.880,45	6.087,15
<b>Total</b>	<b>60.310.163,47</b>	<b>8.880.743,74</b>	<b>51.429.419,73</b>	<b>57.409.707,98</b>

PASSIF	31/12/2021		Net	31/12/2020
	Montant Brut N	Amort./Provision		
Résultats antérieurs	-	-	-	1.227.481,68
Résultat de l'exercice	-	4.887.338,73	-	3.659.857,05
Fonds de garantie	-	5.978.124,73	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
Parts et obligations spécifiques	-	303.630,00	-	303.630,00
Valeurs nominales	-	20.000,00	-	20.000,00
Ecart d'émission	-	20.000,00	-	20.000,00
Dettes rattachées	-	-	-	-
Parts et obligations ordinaires	-	61.868.900,00	-	61.868.900,00
Valeurs nominales	-	61.868.900,00	-	61.868.900,00
Ecart d'émission	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
Dettes diverses	-	52.913,19	-	54.840,65
Fournisseurs	-	49.440,00	-	49.676,05
Dettes de trésorerie	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>51.429.419,73</b>	<b>51.429.419,73</b>	<b>51.429.419,73</b>	<b>57.409.707,98</b>

HOUD & ASSOCIÉS  
Pour l'audit  
Régistré CAC

FT DOMUS CPT LIX III

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

PRODUITS	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits financiers</b>		
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement	-	-
Autres produits financiers	43.149,35	74.770,19
<b>Reprises sur garanties</b>	-	-
<b>Récupération de créances</b>	-	-
Reprise sur provisions	303.630,00	303.630,00
<b>Total des produits (A)</b>	<b>346.779,35</b>	<b>378.400,19</b>
<b>CHARGES</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Charges financières</b>		
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
<b>Créances titrisées irrécouvrables</b>	-	-
<b>Charges de fonctionnement</b>	571.912,69	580.591,73
<b>Dotations aux amortissements</b>	157.927,61	158.360,29
<b>Dotations aux provisions</b>	-	-
Pour risques et charges	303.630,00	303.630,00
Autres dotations	5.291.433,78	2.995.675,22
<b>Total des charges (B)</b>	<b>6.324.904,08</b>	<b>4.038.257,24</b>
<b>Résultat (A-B)</b>	<b>- 5.978.124,73</b>	<b>- 3.659.857,05</b>

FT DOMUS CPT LIX III

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Charges et Produits	31/12/2021	31/12/2020
Produits financiers	43.149,35	74.770,19
Charges financières	-	-
<b>Marge financière brute</b>	<b>43.149,35</b>	<b>74.770,19</b>
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions	5.291.433,78	2.995.675,22
<b>Marge financière nette</b>	<b>5.248.284,43</b>	<b>2.920.905,03</b>
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	729.840,30	738.952,02
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>5.978.124,73</b>	<b>3.659.857,05</b>

Aux porteurs des parts  
Fonds de Titrisation « FT DOMUS »,  
Compartiment « FT DOMUS CPT LIX IV »  
CASABLANCA

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021**

### **Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT LIX IV », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT LIX IV », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 60.386.258,54 y compris une perte nette de DH (6.809.664,39).

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT LIX IV », pour la période close au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse**

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 22 Février 2022.

Hdid & Associés  
Commissaire aux Comptes



FT DOMUS CPT LIX IV

BILAN AU

31/12/2021

ACTIF	31/12/2021		Net	31/12/2020
	Montant Brut N	Amort/Provision		
Frais préliminaires	1.235.590,14	662.976,03	572.614,11	748.988,93
Créances titrisées	63.764.535,00	6.017.535,00	57.747.000,00	63.764.535,00
Valeurs nominales	63.764.535,00	6.017.535,00	57.747.000,00	63.764.535,00
Ecart d'acquisition	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Créances diverses	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement	2.060.062,52	-	2.060.062,52	2.679.299,64
Trésorerie -actif-	6.581,91	-	6.581,91	5.414,51
<b>Total</b>	<b>67.066.769,57</b>	<b>6.680.511,03</b>	<b>60.386.258,54</b>	<b>67.198.238,08</b>

PASSIF	31/12/2021		Net	31/12/2020
Résultats antérieurs	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	2.161.056,00	-	2.161.056,00	1.399.224,69
Fonds de garantie	6.809.664,39	-	6.809.664,39	761.831,31
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
Parts et obligations spécifiques	353.420,00	-	353.420,00	353.420,00
Valeurs nominales	20.000,00	-	20.000,00	20.000,00
Ecart d'émission	20.000,00	-	20.000,00	20.000,00
Dettes rattachées	-	-	-	-
Parts et obligations ordinaires	68.865.600,00	-	68.865.600,00	68.865.600,00
Valeurs nominales	68.865.600,00	-	68.865.600,00	68.865.600,00
Ecart d'émission	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
Dettes diverses	60.618,93	-	60.618,93	62.726,83
Fournisseurs	57.340,00	-	57.340,00	57.547,25
Dettes de trésorerie	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>60.386.258,54</b>	<b>60.386.258,54</b>	<b>60.386.258,54</b>	<b>67.198.238,08</b>

FT DOMUS CPT LIX IV

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

PRODUITS	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits financiers</b>		
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement	-	-
Autres produits financiers	46.728,30	87.081,61
Reprises sur garanties	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	353.420,00	353.420,00
<b>Total des produits (A)</b>	<b>400.148,30</b>	<b>435.501,61</b>

CHARGES	31/12/2021	31/12/2020
<b>Charges financières</b>		
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
Créances titrisées irrécouvrables	-	-
Charges de fonctionnement	662.482,87	667.054,88
Dotations aux amortissements	176.374,82	176.858,04
Dotations aux provisions	-	-
Pour risques et charges	353.420,00	353.420,00
Autres dotations	6.017.535,00	-
<b>Total des charges (B)</b>	<b>7.209.812,69</b>	<b>1.197.332,92</b>
<b>Résultat (A-B)</b>	<b>- 6.809.664,39</b>	<b>- 761.831,31</b>



FT DOMUS CPT LIX IV

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

	31/12/2021	31/12/2020
Charges et Produits		
Produits financiers	46.728,30	82.081,61
Charges financières	-	-
<b>Marge financière brute</b>	<b>46.728,30</b>	<b>82.081,61</b>
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions	6.017.535,00	-
<b>Marge financière nette</b>	<b>5.970.806,70</b>	<b>82.081,61</b>
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	838.857,69	843.917,97
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>6.809.664,39</b>	<b>761.831,31</b>



## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021**

### **Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT LIX V », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT LIX V », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 37.432.320,25 y compris une perte nette de DH (4.247.614,94).

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT LIX V », pour la période close au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse**

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 22 Février 2022.

Hdid & Associés  
Commissaire aux Comptes



FT DOMUS CPT LIX V

BILAN AU

31/12/2021

ACTIF	31/12/2021		Net	31/12/2020
	Montant Brut N	Amort/Provision		
Frais préliminaires	765.811,89	410.908,85	354.903,04	464.219,17
Créances titrisées	39.581.397,00	3.737.397,00	35.844.000,00	39.581.397,00
Valeurs nominales	39.581.397,00	3.737.397,00	35.844.000,00	39.581.397,00
Ecart d'acquisition	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Créances diverses	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement	1.225.635,44	-	1.225.635,44	1.630.773,00
Trésorerie - actif	7.781,77	-	7.781,77	5.005,13
<b>Total</b>	<b>41.580.626,10</b>	<b>4.148.305,85</b>	<b>37.432.320,25</b>	<b>41.681.394,30</b>

PASSIF	31/12/2021		Net	31/12/2020
	Montant Brut N	Amort/Provision		
Résultats antérieurs	-	-	-	902.884,61
Résultat de l'exercice	1.394.110,69	-	1.394.110,69	491.226,08
Fonds de garantie	4.247.614,94	-	4.247.614,94	-
Provisions pour risques et charges	-	228.340,00	228.340,00	-
Parts et obligations spécifiques	-	20.000,00	20.000,00	20.000,00
Valeurs nominales	-	20.000,00	20.000,00	20.000,00
Ecart d'émission	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
<b>Parts et obligations ordinaires</b>	-	42.747.900,00	42.747.900,00	42.747.900,00
Valeurs nominales	-	42.747.900,00	42.747.900,00	42.747.900,00
Ecart d'émission	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
Dettes diverses	-	40.525,88	40.525,88	41.833,04
Fournisseurs	-	37.280,00	37.280,00	37.431,95
Dettes de trésorerie	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>37.432.320,25</b>	<b>37.432.320,25</b>	<b>41.681.394,30</b>	<b>41.681.394,30</b>

# FT DOMUS CPT LIX V

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

PRODUITS	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits financiers</b>		
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement	-	-
Autres produits financiers	27.995,57	50.157,56
Reprises sur garanties	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	228.340,00	228.340,00
<b>Total des produits (A)</b>	<b>256.335,57</b>	<b>278.497,56</b>
<b>CHARGES</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Charges financières</b>		
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
Créances titrisées irrécouvrables	-	-
<b>Charges de fonctionnement</b>	428.897,38	431.768,01
<b>Dotations aux amortissements</b>	109.316,13	109.615,63
<b>Dotations aux provisions</b>	-	-
Pour risques et charges	228.340,00	228.340,00
Autres dotations	3.737.397,00	-
<b>Total des charges (B)</b>	<b>4.503.950,51</b>	<b>769.723,64</b>
<b>Résultat (A-B)</b>	<b>- 4.247.614,94</b>	<b>- 491.226,08</b>

FT DOMUS CPT LIX V

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

	31/12/2021	31/12/2020
Charges et Produits		
Produits financiers	27.995,57	50.157,56
Charges financières	-	-
<b>Marge financière brute</b>	<b>27.995,57</b>	<b>50.157,56</b>
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions	3.737.397,00	-
<b>Marge financière nette</b>	<b>3.709.401,43</b>	<b>50.157,56</b>
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	538.213,51	541.383,64
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>4.247.614,94</b>	<b>- 491.226,08</b>



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021**

**Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT LIX VI », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT LIX VI », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ÉTIC) relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 29.315.715,59 y compris une perte nette de DH (2.970.236,01).

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT LIX VI », pour la période close au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse**

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

**Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 22 Février 2022,

Hdid & Associés  
Commissaire aux Comptes

Mohamed Hdid  
Associé Gérant





## BILAN AU

31/12/2021

ACTIF	31/12/2021		31/12/2020	
	Montant Brut N	Amort/Provision	Net	Net
Frais préliminaires	564 514,09	318 996,20	275 517,89	360 367,04
Créances rattachées	30 675 608,00	2 564 608,00	28 111 000,00	30 675 608,00
Valeurs nominales	30 675 608,00	2 564 608,00	28 111 000,00	30 675 608,00
Ecart d'acquisition	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Créances diverses	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement	922 618,56	-	922 618,56	1 240 219,40
Trésorerie -actif-	6 579,14	-	6 579,14	6 615,96
<b>Total</b>	<b>32 199 319,79</b>	<b>2 883 604,20</b>	<b>29 315 715,59</b>	<b>32 286 825,40</b>
<b>PASSIF</b>				
Résultats antérieurs	-	-	-	718 160,78
Résultat de l'exercice	1 108 471,80	-	1 108 471,80	390 365,62
Fonds de garantie	2 970 236,01	-	2 970 236,01	-
Provisions pour risques et charges	-	-	-	181 500,00
Parts et obligations spécifiques	181 500,00	-	181 500,00	20 000,00
Valeurs nominales	20 000,00	-	20 000,00	20 000,00
Ecart d'émission	20 000,00	-	20 000,00	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
Parts et obligations ordinaires	-	-	-	-
Valeurs nominales	33 129 900,00	-	33 129 900,00	33 129 900,00
Ecart d'émission	33 129 900,00	-	33 129 900,00	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
Dettes diverses	33 233,40	-	33 233,40	33 986,62
Fournisseurs	29 790,00	-	29 790,00	29 910,58
Dettes de trésorerie	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>29 315 715,59</b>	<b>29 315 715,59</b>	<b>29 315 715,59</b>	<b>32 286 825,40</b>

# FT DOMUS CPT LIX VI

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

PRODUITS	31/12/2021	31/12/2020
Produits financiers		
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement		
Autres produits financiers	21.155,74	38.414,75
Reprises sur garanties	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	181.500,00	181.500,00
<b>Total des produits (A)</b>	<b>202.655,74</b>	<b>219.914,75</b>
CHARGES	31/12/2021	31/12/2020
Charges financières		
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
Créances titrisées irrécouvrables		
Charges de fonctionnement	341.919,60	343.623,12
Dotations aux amortissements	84.864,15	85.096,65
Dotations aux provisions	-	-
Pour risques et charges	181.500,00	181.500,00
Autres dotations	2.564.608,00	-
<b>Total des charges (B)</b>	<b>3.172.891,75</b>	<b>610.219,77</b>
<b>Résultat (A-B)</b>	<b>- 2.970.236,01</b>	<b>- 390.305,02</b>

FT DOMUS CPT LIX VI

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Charges et Produits</b>		
Produits financiers	21 155,74	38 414,75
Charges financières	-	-
<b>Marge financière brute</b>	<b>21 155,74</b>	<b>38 414,75</b>
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions	2 564 608,00	-
<b>Marge financière nette</b>	<b>2 543 452,26</b>	<b>38 414,75</b>
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	426 783,75	428 719,77
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>2 970 236,01</b>	<b>390 305,02</b>

Aux porteurs des parts  
Fonds de Titrisation « FT DOMUS »,  
Compartiment « FT DOMUS CPT LIX VII »  
CASABLANCA

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021**

### **Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT LIX VII », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT LIX VII », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 49.980.775,30 y compris une perte nette de DH (5.675.523,61).

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT LIX VII », pour la période close au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse**

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 22 Février 2022.

Hdid & Associés  
Commissaire aux Comptes

Mohamed HDID  
Associé Gérant



FT DOMUS CPT LIX VII

BILAN AU

31/12/2021

ACTIF	31/12/2021		Net	31/12/2020
	Montant Brut N	Amort/Provision		
Frais préliminaires	1 023 613,61	549 236,55	474 377,05	620 493,19
Créances titrisées	52 964 367,00	5 506 307,00	47 458 060,00	52 587 262,32
Valeurs nominales	52 964 367,00	5 506 307,00	47 458 060,00	52 587 262,32
Ecart d'acquisition	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Créances diverses	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement	2 041 971,96	-	2 041 971,96	2 444 951,52
Trésorerie -actif-	6 426,29	-	6 426,29	5 642,00
<b>Total</b>	<b>56 036 318,86</b>	<b>6 055 543,56</b>	<b>49 980 775,30</b>	<b>55 658 349,03</b>

  

PASSIF	31/12/2021		Net	31/12/2020
	Montant Brut N	Amort/Provision		
Résultats antérieurs	-	-	-	950 434,37
Résultat de l'exercice	1 849 071,24	5 675 523,61	898 636,67	-
Fonds de garantie	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	184 250,00	-	184 250,00	184 250,00
Parts et obligations spécifiques	20 000,00	-	20 000,00	20 000,00
Valeurs nominales	20 000,00	-	20 000,00	20 000,00
Ecart d'émission	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
Parts et obligations ordinaires	57 201 200,00	-	57 201 200,00	57 201 200,00
Valeurs nominales	57 201 200,00	-	57 201 200,00	57 201 200,00
Ecart d'émission	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
Dettes diverses	51 650,15	-	51 650,15	53 518,63
Fournisseurs	48 270,00	-	48 270,00	48 451,64
Dettes de trésorerie	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>49 980 775,30</b>	<b>-</b>	<b>49 980 775,30</b>	<b>55 658 349,03</b>

FT DOMUS CPT LIX VII  
 31/12/2021  
 RPP/PT/CAC

# FT DOMUS CPT LIX VII

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

PRODUITS	31/12/2021	31/12/2020
Produits financiers	-	-
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement	-	-
Autres produits financiers	45 761,29	74 533,72
Reprises sur garanties	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	184 250,00	184 250,00
<b>Total des produits (A)</b>	<b>230 011,29</b>	<b>258 783,72</b>
CHARGES	31/12/2021	31/12/2020
Charges financières	-	-
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
Créances titrisées irrécouvrables	-	-
Charges de fonctionnement	445 906,44	449 609,25
Dotations aux amortissements	146 116,14	146 516,46
Dotations aux provisions	-	-
Pour risques et charges	184 250,00	184 250,00
Autres dotations	5 129 262,32	377 044,68
<b>Total des charges (B)</b>	<b>5 905 534,90</b>	<b>1 157 420,39</b>
<b>Résultat (A-B)</b>	<b>- 5 675 523,61</b>	<b>- 898 636,67</b>

FT DOMUS CPT LIX VII

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Charges et Produits</b>		
Produits financiers	45 761,29	74 533,72
Charges financières	-	-
<b>Marge financière brute</b>	<b>45 761,29</b>	<b>74 533,72</b>
Récupération des créances	-	-
Reprise sur garantie	-	-
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions	5 129 262,32	377 044,68
<b>Marge financière nette</b>	<b>5 083 501,03</b>	<b>302 510,96</b>
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	592 022,58	596 125,71
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>5 675 523,61</b>	<b>898 636,67</b>


  
 CHAMBRE DES COMPTABLES  
 DE LA VILLE DE PARIS  
 100 rue de Valenciennes  
 75013 PARIS



Aux porteurs des parts  
Fonds de Titrisation « FT DOMUS »,  
Compartiment « FT DOMUS CPT LIX VIII »  
CASABLANCA

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021**

### **Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT LIX VIII », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT LIX VIII », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 36.727.047,91 y compris une perte nette de DH (7.931.173,19).

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT LIX VIII », pour la période close au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse**

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 22 Février 2022.



## FT DOMUS CPT LIX VIII

## BILAN AU

31/12/2021

ACTIF	31/12/2021		Net	31/12/2020
	Montant brut N	Amort/Provision		
Frais préliminaires	864 607,84	463 919,43	400 688,41	526 107,21
Créances titrées	44 710 290,00	10 481 290,00	34 229 000,00	41 661 109,03
Valeurs nominales	44 710 290,00	10 481 290,00	34 229 000,00	41 661 109,03
Ecart d'acquisition	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Créances diverses	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement	2 089 459,68	-	2 089 459,68	2 299 993,92
Trésorerie -actif	7 899,82	-	7 899,82	5 739,03
<b>Total</b>	<b>47 672 257,34</b>	<b>10 945 209,43</b>	<b>36 727 047,91</b>	<b>44 510 949,19</b>
<b>PASSIF</b>				
Résultats antérieurs	31/12/2021		31/12/2020	
Résultat de l'exercice	4 340 793,09	-	-	845 536,74
Fonds de garantie	7 931 173,19	-	-	3 495 256,35
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
Parts et obligations spécifiques	629 458,64	-	-	479 261,48
Valeurs nominales	20 000,00	-	-	20 000,00
Ecart d'émission	20 000,00	-	-	20 000,00
Dettes rattachées	-	-	-	-
Parts et obligations ordinaires	-	-	-	-
Valeurs nominales	48 287 300,00	-	-	48 287 300,00
Ecart d'émission	48 287 300,00	-	-	48 287 300,00
Dettes rattachées	-	-	-	-
Dettes diverses	-	-	-	-
Fournisseurs	41 685,55	-	-	44 540,75
Dettes de trésorerie	20 570,00	-	-	20 640,05
<b>Total</b>	<b>36 727 047,91</b>	<b>36 727 047,91</b>	<b>36 727 047,91</b>	<b>44 510 949,19</b>

# FT DOMUS CPT LIX VIII

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

PRODUITS	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits financiers</b>		
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement	-	-
Autres produits financiers	46 194,26	69 911,56
Reprises sur garanties	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	28 670,00	28 670,00
<b>Total des produits (A)</b>	<b>74 864,26</b>	<b>98 581,56</b>
<b>CHARGES</b>		
Charges financières		
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
Créances titrisées irrécouvrables	-	-
Charges de fonctionnement	251 642,46	262 032,85
Dotations aux amortissements	123 418,80	123 756,93
Dotations aux provisions	-	-
Pour risques et charges	178 867,16	178 867,16
Autres dotations	7 452 109,03	3 029 180,97
<b>Total des charges (B)</b>	<b>8 006 037,45</b>	<b>3 593 837,91</b>
<b>Résultat (A-B)</b>	<b>- 7 931 173,19</b>	<b>- 3 495 256,35</b>

FT DOMUS CPT LIX VIII

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Charges et Produits	31/12/2021	31/12/2020
Produits financiers		69 911,56
Charges financières	46 194,26	
<b>Marge financière brute</b>	<b>46 194,26</b>	<b>69 911,56</b>
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions		
<b>Marge financière nette</b>	<b>7 602 306,19</b>	<b>3 179 378,13</b>
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	7 556 131,93	3 109 466,57
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>7 931 173,19</b>	<b>385 789,78</b>
		<b>3 495 256,35</b>



Aux porteurs des parts

Fonds de Titrisation « FT DOMUS »,

Compartiment « FT DOMUS CPT LIX IX »

CASABLANCA

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021**

### **Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT LIX IX », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT LIX IX », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 49.357.807,85 y compris une perte nette de DH (11.362.154,72).

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT LIX IX », pour la période close au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse**

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 22 Février 2022.

Hdid & Associés  
Commissaires aux Comptes

Mohamed Hdid  
Associé Gérant



FT DOMUS CPT LIX IX

BILAN AU

31/12/2021

ACTIF	31/12/2021		Net	31/12/2020	
	Montant Brut N	Amort./Provision		Net	Net
Frais préliminaires	1 191 325,79	-	1 191 325,79	-	-
Créances litigieuses	61 818 128,00	639 725,25	61 178 402,75	552 100,54	712 156,82
Valeurs nominales	61 818 128,00	16 070 128,00	45 748 000,00	45 748 000,00	56 477 991,15
Ecart d'acquisition	-	16 070 128,00	16 070 128,00	45 748 000,00	56 477 991,15
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Créances diverses	-	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement	3 050 570,68	-	3 050 570,68	3 050 520,68	3 285 713,72
Trésorerie -actif	7 186,63	-	7 186,63	7 186,63	4 685,18
<b>Total</b>	<b>66 067 161,10</b>	<b>16 709 353,25</b>	<b>49 357 807,85</b>	<b>49 357 807,85</b>	<b>60 490 547,07</b>
<b>PASSIF</b>					
Résultats antérieurs	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	7 081 128,91	7 081 128,91	-	1 124 243,56
Fonds de garantie	-	11 362 154,72	11 362 154,72	-	5 956 885,35
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-	-
Parts et obligations spécifiques	-	934 650,08	934 650,08	-	701 017,56
Valeurs nominales	-	20 000,00	20 000,00	-	20 000,00
Ecart d'émission	-	20 000,00	20 000,00	-	20 000,00
Dettes rattachées	-	-	-	-	-
Parts et obligations ordinaires	-	-	-	-	-
Valeurs nominales	-	66 763 500,00	66 763 500,00	-	66 763 500,00
Ecart d'émission	-	66 763 500,00	66 763 500,00	-	66 763 500,00
Dettes rattachées	-	-	-	-	-
Dettes diverses	-	53 121,40	53 121,40	-	57 247,84
Fournisseurs	-	29 780,00	29 780,00	-	29 910,58
Dettes de trésorerie	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>49 357 807,85</b>	<b>49 357 807,85</b>	<b>49 357 807,85</b>	<b>60 490 547,07</b>



## FT DOMUS CPT LIX IX

### COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

PRODUITS	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits financiers</b>		
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement		
Autres produits financiers	67 118,32	99 458,46
Reprises sur garanties	-	-
<b>Récupération de créances</b>	-	-
Reprise sur provisions	-	-
<b>Total des produits (A)</b>	<b>67 118,32</b>	<b>99 458,46</b>
<b>CHARGES</b>		
<b>Charges financières</b>		
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
<b>Créances titrisées irrécouvrables</b>	-	-
<b>Charges de fonctionnement</b>	295 553,09	312 012,25
<b>Dotations aux amortissements</b>	170 056,28	170 522,19
<b>Dotations aux provisions</b>	-	-
Pour risques et charges	233 672,52	233 672,52
Autres dotations	10 729 991,15	5 340 136,85
<b>Total des charges (B)</b>	<b>11 429 273,04</b>	<b>6 056 343,81</b>
<b>Résultat (A-B)</b>	<b>- 11 362 154,72</b>	<b>- 5 956 885,35</b>

FT DOMUS CPT LIX IX

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG. 0U.01/01/2021 AU 31/12/2021

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Charges et Produits</b>		
Produits financiers	67 118,32	99 458,46
Charges financières	-	-
<b>Marge financière brute</b>	<b>67 118,32</b>	<b>99 458,46</b>
Récupération des créances	-	-
Reprise sur garantie	-	-
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions	10 963 663,67	5 573 809,37
<b>Marge financière nette</b>	<b>10 896 545,35</b>	<b>5 474 350,91</b>
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	465 609,37	482 534,44
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>11 362 154,72</b>	<b>5 956 885,35</b>



## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021**

### **Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT LIX X », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT LIX X », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 38.359.161,71 y compris une perte nette de DH (8.855.372,55).

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT LIX X », pour la période close au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse**

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 22 Février 2022.

Hdid & Associés  
Commissaire aux Comptes

Mohamed Hdid  
Associé



FT DOMUS CPT LIX X

BILAN AU

31/12/2021

ACTIF	31/12/2021			31/12/2020	
	Montant Brut N	Amort/Provision	Net	Net	Net
Frais préliminaires	920 553,03	493 937,73	426 615,30	558 030,02	
Créances titrisées	47 695 591,00	12 081 591,00	35 614 000,00	43 967 537,10	
Valeurs nominales	47 695 591,00	12 081 591,00	35 614 000,00	43 967 537,10	
Ecart d'acquisition	-	-	-	-	
Créances rattachées	-	-	-	-	
Créances diverses	-	-	-	-	
Titres et valeurs de placement	2 311 069,04	-	2 311 069,04	2 505 350,52	
Tresorerie -actif-	7 477,37	-	7 477,37	6 603,36	
<b>Total</b>	<b>50 934 690,44</b>	<b>12 575 528,73</b>	<b>38 359 161,71</b>	<b>47 037 511,00</b>	
<b>PASSIF</b>					
Résultats antérieurs	-	5 194 916,37	-	887 639,56	
Résultat de l'exercice	-	8 855 372,55	-	4 211 246,81	
Fonds de garantie	-	-	-	-	
Provisions pour risques et charges	-	711 157,32	-	540 867,99	
Parts et obligations spécifiques	-	10 000,00	-	20 000,00	
Valeurs nominales	-	20 000,00	-	20 000,00	
Ecart d'émission	-	-	-	-	
Dettes rattachées	-	-	-	-	
Parts et obligations ordinaires	-	51 511 100,00	-	51 511 100,00	
Valeurs nominales	-	51 511 100,00	-	51 511 100,00	
Ecart d'émission	-	-	-	-	
Dettes rattachées	-	-	-	-	
Dettes diverses	-	44 333,31	-	47 545,43	
Fournisseurs	-	22 860,00	-	22 913,95	
Dettes de trésorerie	-	-	-	-	
<b>Total</b>		<b>38 359 161,71</b>		<b>47 037 511,00</b>	

FT DOMUS CPT LIX X

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

PRODUITS	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits financiers</b>		
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement	-	-
Autres produits financiers	51 015,20	76 094,81
<b>Reprises sur garanties</b>	-	-
<b>Récupération de créances</b>	-	-
<b>Reprise sur provisions</b>	-	-
<b>Total des produits (A)</b>	<b>51 015,20</b>	<b>76 094,81</b>
<b>CHARGES</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Charges financières</b>		
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
<b>Créances titrisées irrécouvrables</b>	-	-
<b>Charges de fonctionnement</b>	241 156,60	253 283,66
<b>Dotations aux amortissements</b>	131 404,72	131 764,73
<b>Dotations aux provisions</b>	-	-
Pour risques et charges	180 289,33	180 289,33
Autres dotations	8 353 537,10	3 728 053,90
<b>Total des charges (B)</b>	<b>8 906 387,75</b>	<b>4 293 391,62</b>
<b>Résultat (A-B)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>8 855 372,55</b>	<b>-</b>
		<b>4 217 296,81</b>

FT DOMUS CPT LIX X

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Charges et Produits</b>		
Produits financiers	51 015,20	76 094,81
Charges financières	-	-
<b>Marge financière brute</b>	<b>51 015,20</b>	<b>76 094,81</b>
Récupération des créances	-	-
Reprise sur garantie	-	-
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions	8 533 826,43	-3908343,23
<b>Marge financière nette</b>	<b>8 482 811,23</b>	<b>3 832 248,42</b>
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	372 561,32	385 048,39
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>8 855 372,55</b>	<b>4 217 296,81</b>

Aux porteurs des parts  
Fonds de Titrisation « FT DOMUS »,  
Compartiment « FT DOMUS CPT LIX XI »  
CASABLANCA

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021**

### **Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT LIX XI », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT LIX XI », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 32.502.670,16 y compris une perte nette de DH (7.520.844,34).

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT LIX XI », pour la période close au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse**

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer



un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 22 Février 2022.

Hdid & Associés  
Commissaires aux Comptes



## BILAN AU

31/12/2021

ACTIF	31/12/2021		31/12/2020	
	Montant Brut N	Amort/Provision	Net	Net
Frais préliminaires	781 887,90	419 534,69	362 353,21	473 964,13
Créances titrisées	40 452 581,00	10 246 581,00	30 206 000,00	37 290 662,55
Valeurs nominales	40 452 581,00	10 246 581,00	30 206 000,00	37 290 662,55
Ecart d'acquisition	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Créances diverses	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement	1 926 644,64	-	1 926 644,64	2 101 885,20
Trésorerie -actif-	7 672,31	-	7 672,31	6 880,98
<b>Total</b>	<b>43 168 785,85</b>	<b>10 666 115,69</b>	<b>32 502 670,16</b>	<b>39 873 392,85</b>
<b>PASSIF</b>				
Résultats antérieurs	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	4 357 320,83	-	4 357 320,83	769 932,39
Fonds de garantie	7 520 844,34	-	7 520 844,34	3 587 388,44
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	611 643,04	-	611 643,04	458 732,28
Parts et obligations spécifiques	20 000,00	-	20 000,00	20 000,00
Valeurs nominales	20 000,00	-	20 000,00	20 000,00
Ecart d'émission	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
Parts et obligations ordinaires	43 688 700,00	-	43 688 700,00	43 688 700,00
Valeurs nominales	43 688 700,00	-	43 688 700,00	43 688 700,00
Ecart d'émission	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
Dettes diverses	39 742,29	-	39 742,29	42 466,44
Fournisseurs	20 750,00	-	20 750,00	20 814,96
Dettes de trésorerie	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>32 502 670,16</b>	<b>32 502 670,16</b>	<b>32 502 670,16</b>	<b>39 873 392,85</b>

FT DOMUS CPT LIX XI

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

PRODUITS	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits financiers</b>		
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement	-	-
Autres produits financiers	42 655,45	63 989,80
Reprises sur garanties	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	-	-
<b>Total des produits (A)</b>	<b>42 655,45</b>	<b>63 989,80</b>
<b>CHARGES</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Charges financières</b>		
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
Créances titrisées irrécouvrables	-	-
Charges de fonctionnement	214 315,57	224 632,34
Dotations aux amortissements	111 610,91	111 916,69
Dotations aux provisions	-	-
Pour risques et charges	152 910,76	152 910,76
Autres dotations	7 084 562,55	3 161 918,45
<b>Total des charges (B)</b>	<b>7 563 499,79</b>	<b>3 651 378,24</b>
<b>Résultat (A-B)</b>	<b>-</b>	<b>- 3 587 388,44</b>

FT DOMUS CPT LIX XI

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

	31/12/2021	31/12/2020
Charges et Produits		
Produits financiers	42 655,45	63 989,80
Charges financières	-	-
<b>Marge financière brute</b>	<b>42 655,45</b>	<b>63 989,80</b>
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions	7 237 573,31	3 314 829,21
<b>Marge financière nette</b>	<b>7 194 917,86</b>	<b>3 250 839,41</b>
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	325 926,48	336 549,03
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>7 520 844,34</b>	<b>3 587 388,44</b>



Aux porteurs des parts  
Fonds de Titrisation « FT DOMUS »,  
Compartiment « FT DOMUS CPT AK XII »  
CASABLANCA

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021**

### **Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT AK XII », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT AK XII », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 86.421.030,18 y compris une perte nette de DH (389.026,04).

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT AK XII », pour la période close au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse**

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 22 Février 2022.

Hdid & Associés  
Commissaire aux Comptes



FT DOMUS CPT AK XII

BILAN AU

31/12/2021

ACTIF	31/12/2021		31/12/2020	
	Montant Brut N	Amort/Provision	Net	Net
Frais préliminaires	1 634 726,17	877 138,96	757 587,21	990 936,86
Créances titresées	85 114 856,00	4 068 856,00	81 046 000,00	81 009 000,00
Valeurs nominales	85 114 856,00	4 068 856,00	81 046 000,00	81 009 000,00
Ecart d'acquisition	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Créances diverses	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement	4 610 831,48	-	4 610 831,48	4 807 760,40
Trésorerie -actif	6 611,49	-	6 611,49	5 240,51
<b>Total</b>	<b>91 367 025,14</b>	<b>4 945 994,96</b>	<b>86 421 030,18</b>	<b>86 812 937,77</b>
<b>PASSIF</b>				
Résultats antérieurs	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	5 205 450,55	-	705 599,68
Fonds de garantie	-	389 026,04	-	4 499 855,87
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
Parts et obligations spécifiques	-	-	-	-
Valeurs nominales	-	20 000,00	-	20 000,00
Ecart d'émission	-	20 000,00	-	20 000,00
Dettes rattachées	-	-	-	-
Parts et obligations ordinaires	-	-	-	-
Valeurs nominales	-	91 924 300,00	-	91 924 300,00
Ecart d'émission	-	91 924 300,00	-	91 924 300,00
Dettes rattachées	-	-	-	-
Dettes diverses	-	-	-	-
Fournisseurs	-	71 206,77	-	74 088,32
Dettes de trésorerie	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>86 421 030,18</b>	<b>86 421 030,18</b>	<b>86 421 030,18</b>	<b>86 812 937,77</b>

# FT DOMUS CPT AK XII

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

PRODUITS	31/12/2021	30/12/2020
<b>Produits financiers</b>		
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement	-	-
Autres produits financiers	100 082,08	144 327,45
<b>Reprises sur garanties</b>		
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	37 000,00	-
<b>Total des produits (A)</b>	<b>137 082,08</b>	<b>144 327,45</b>
<b>CHARGES</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Charges financières</b>		
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
<b>Créances titrisées irrécouvrables</b>		
Charges de fonctionnement	292 758,47	304 338,35
Dotations aux amortissements	233 349,65	233 988,97
<b>Dotations aux provisions</b>		
Pour risques et charges	-	-
Autres dotations	-	4 105 856,00
<b>Total des charges (B)</b>	<b>526 108,12</b>	<b>4 644 183,32</b>
<b>Résultat (A-B)</b>	<b>- 389 026,04</b>	<b>- 4 499 855,87</b>



FT DOMUS CPT AK XII

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Charges et Produits</b>		
Produits financiers	100 082,08	144 327,45
Charges financières	-	-
<b>Marge financière brute</b>	<b>100 082,08</b>	<b>144 327,45</b>
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions	37 000,00	4 105 856,00
<b>Marge financière nette</b>	<b>137 082,08</b>	<b>3 961 528,55</b>
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	526 108,12	538 327,32
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>389 026,04</b>	<b>4 499 855,87</b>

Aux porteurs des parts  
Fonds de Titrisation « FT DOMUS »,  
Compartiment « FT DOMUS CPT AK XIII »  
CASABLANCA

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021**

### **Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT AK XIII », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT AK XIII », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 63.177.059,88 y compris une perte nette de DH (314.911,91).

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT AK XIII », pour la période close au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse**

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 22 Février 2022.



FT DOMUS CPT AK XIII

BILAN AU

31/12/2021

ACTIF	31/12/2021			31/12/2020	
	Montant Brut N	Amort./Provision	Net	Net	Net
Frais préliminaires	1 143 449,46	613 536,42	529 913,04	529 913,04	691 135,19
Créances titrisées	59 453 609,00	-	59 453 609,00	59 453 609,00	59 453 609,00
Valeurs nominales	59 453 609,00	-	59 453 609,00	59 453 609,00	59 453 609,00
Ecart d'acquisition	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Créances diverses	-	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement	3 186 199,88	-	3 186 199,88	3 186 199,88	3 338 856,72
Trésorerie -actif-	7 337,96	-	7 337,96	7 337,96	6 248,87
<b>Total</b>	<b>63 790 596,30</b>	<b>613 536,42</b>	<b>63 177 059,88</b>	<b>63 177 059,88</b>	<b>63 491 849,78</b>
<b>PASSIF</b>					
Résultats antérieurs	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	797 341,72	-	797 341,72	797 341,72	508 677,91
Fonds de garantie	314 911,91	-	314 911,91	314 911,91	283 663,80
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-	-
Parts et obligations spécifiques	-	-	-	-	-
Parts et obligations ordinaires	20 000,00	-	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Valeurs nominales	20 000,00	-	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Ecart d'émission	-	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-	-
Parts et obligations ordinaires	64 209 600,00	-	64 209 600,00	64 209 600,00	64 209 600,00
Valeurs nominales	64 209 600,00	-	64 209 600,00	64 209 600,00	64 209 600,00
Ecart d'émission	-	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-	-
Dettes diverses	-	-	-	-	-
Fournisseurs	54 713,51	-	54 713,51	54 713,51	54 591,50
Dettes de trésorerie	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>63 177 059,88</b>	<b>63 177 059,88</b>	<b>63 177 059,88</b>	<b>63 177 059,88</b>	<b>63 491 849,78</b>

FT DOMUS CPT AK XIII

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

PRODUITS	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits financiers</b>		
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement		
Autres produits financiers	69 328,59	100 423,90
Reprises sur garanties	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	-	-
<b>Total des produits (A)</b>	<b>69 328,59</b>	<b>100 423,90</b>
<b>CHARGES</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Charges financières</b>		
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
Créances titrisées irrécouvrables		
Charges de fonctionnement	221 018,35	220 418,36
Dotations aux amortissements	163 222,15	163 669,34
Dotations aux provisions	-	-
Pour risques et charges	-	-
Autres dotations	-	-
<b>Total des charges (B)</b>	<b>384 240,50</b>	<b>384 087,70</b>
<b>Résultat (A-B)</b>	<b>-</b>	<b>283 663,80</b>

FT DOMUS CPT AK XIII

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Charges et Produits</b>		
Produits financiers	69 328,59	100 423,90
Charges financières	-	-
<b>Marge financière brute</b>	<b>69 328,59</b>	<b>100 423,90</b>
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions		
<b>Marge financière nette</b>	<b>69 328,59</b>	<b>100 423,90</b>
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	384 240,50	384 087,70
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>283 663,80</b>

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021**

### **Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT AK XIV », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT AK XIV », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 35.419.270,34 y compris une perte nette de DH (517.889,63).

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT AK XIV », pour la période close au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse**

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 22 Février 2022.

Hdid & Associés  
Comptables et Experts Comptables





FT DOMUS CPT AK XIV

BILAN AU

31/12/2021

ACTIF	31/12/2021		31/12/2020	
	Montant Brut N	Amort/Provision	Net	Net
Frais préliminaires	509 409,41	348 451,18	300 958,23	331 958,43
Créances titrisées	33 568 986,00	328 946,00	33 340 000,00	33 568 986,00
Valeurs nominales	33 568 986,00	328 946,00	33 340 000,00	33 568 986,00
Ecart d'acquisition	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Créances diverses	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement	1 770 613,56	-	1 770 613,56	1 894 153,66
Trésorerie - actif	7 698,55	-	7 698,55	4 140,50
<b>Total</b>	<b>36 096 707,52</b>	<b>1 006 423,18</b>	<b>35 419 270,34</b>	<b>35 937 337,97</b>

PASSIF	31/12/2021		31/12/2020	
	Montant Brut N	Amort/Provision	Net	Net
Résultats antérieurs	-	480 082,91	-	480 082,91
Résultat de l'exercice	-	517 889,63	-	1 71 332,28
Fonds de garantie	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
Parts et obligations spécifiques	-	-	-	-
Valeurs nominales	20 000,00	-	20 000,00	20 000,00
Ecart d'émission	20 000,00	-	20 000,00	20 000,00
Dettes rattachées	-	-	-	-
Parts et obligations ordinaires	36 362 600,00	-	36 362 600,00	36 362 600,00
Valeurs nominales	36 362 600,00	-	36 362 600,00	36 362 600,00
Ecart d'émission	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
Dettes diverses	-	-	-	-
Fournisseurs	36 047,88	-	36 047,88	34 820,81
Dettes de trésorerie	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>35 419 270,34</b>	<b>-</b>	<b>35 419 270,34</b>	<b>35 937 337,97</b>

# FT DOMUS CPT AK XIV

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

PRODUITS	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits financiers</b>		
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement		
Autres produits financiers	38.674,45	56.414,08
Reprises sur garanties	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	-	-
<b>Total des produits (A)</b>	<b>38.674,45</b>	<b>56.414,08</b>
<b>CHARGES</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Charges financières</b>		
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
Créances titrisées irrécouvrables	-	-
Charges de fonctionnement	134.877,88	135.172,11
Dotations aux amortissements	92.700,20	92.954,18
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Pour risques et charges	-	-
Autres dotations	328.986,00	-
<b>Total des charges (B)</b>	<b>556.564,08</b>	<b>228.126,29</b>
<b>Résultat (A-B)</b>	<b>- 517.889,63</b>	<b>- 171.712,21</b>

FT DOMUS CPT AK XIV

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Charges et Produits</b>		
Produits financiers	38 674,45	56 414,08
Charges financières	-	-
<b>Marge financière brute</b>	<b>38 674,45</b>	<b>56 414,08</b>
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions	328 986,00	-
<b>Marge financière nette</b>	<b>290 311,55</b>	<b>56 414,08</b>
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	227 578,08	228 126,29
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>517 889,63</b>	<b>171 712,21</b>

Aux porteurs des parts  
Fonds de Titrisation « FT DOMUS »,  
Compartiment « FT DOMUS CPT AK XV »  
CASABLANCA

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021**

### **Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT AK XV », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT AK XV », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 106.937.482,86 y compris une perte nette de DH (1.038.837,56).

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT AK XV », pour la période close au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse**

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 22 Février 2022.

Hdid & Associés  
Commissaire aux Comptes



Mohamed HDID  
Associé Gérant

## BILAN AU

31/12/2021

ACTIF	31/12/2021		Net	31/12/2020
	Montant Brut N	Mont/Provision		
Frais préliminaires	1 986 221,91	-	1 986 221,91	-
Créances titres	103 485 415,00	1 065 739,72	102 419 675,28	1 204 000,24
Valeurs nominales	103 485 415,00	3 094 415,00	100 391 000,00	100 912 000,00
Écart d'acquisition	-	3 094 415,00	100 391 000,00	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Créances diverses	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement	5 619 380,20	-	5 619 380,20	5 856 287,04
Trésorerie - actif	6 620,47	-	6 620,47	6 139,04
<b>Total</b>	<b>111 097 637,58</b>	<b>4 160 154,72</b>	<b>106 937 482,86</b>	<b>107 978 432,32</b>
<b>PASSIF</b>				
Résultats antérieurs	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	3 893 513,51	-	3 893 513,51	847 214,37
Fonds de garantie	1 038 837,56	-	1 038 837,56	3 046 259,14
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
Parts et obligations spécifiques	-	-	-	-
Valeurs nominales	20 000,00	-	20 000,00	20 000,00
Écart d'émission	20 000,00	-	20 000,00	20 000,00
Dettes rattachées	-	-	-	-
Parts et obligations ordinaires	-	-	-	-
Valeurs nominales	111 763 900,00	-	111 763 900,00	111 763 900,00
Écart d'émission	111 763 900,00	-	111 763 900,00	111 763 900,00
Dettes rattachées	-	-	-	-
Dettes diverses	-	-	-	-
Fournisseurs	85 933,91	-	85 933,91	88 045,83
Dettes de trésorerie	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>106 937 482,86</b>	<b>106 937 482,86</b>	<b>106 937 482,86</b>	<b>107 978 432,32</b>

# FT DOMUS CPT AK XV

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

PRODUITS	31/12/2021	31/12/2020
Produits financiers		
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement	-	-
Autres produits financiers	121.952,57	175.734,23
Reprises sur garanties	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	-	-
<b>Total des produits (A)</b>	<b>121.952,57</b>	<b>175.734,23</b>
CHARGES		
Charges financières		
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
Créances titrisées irrécouvrables	-	-
Charges de fonctionnement	356.266,08	364.317,54
Dotations aux amortissements	283.524,05	284.300,83
Dotations aux provisions	-	-
Pour risques et charges	-	-
Autres dotations	521.000,00	2.573.415,00
<b>Total des charges (B)</b>	<b>1.160.790,13</b>	<b>3.222.033,37</b>
<b>Résultat (A-B)</b>	<b>- 1.038.837,56</b>	<b>- 3.046.299,14</b>

FT DOMUS CPT AK XV

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

	31/12/2021	31/12/2020
Charges et Produits		
Produits financiers	121 952,57	175 734,23
Charges financières	-	-
<b>Marge financière brute</b>	<b>121 952,57</b>	<b>175 734,23</b>
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions	521 000,00	2 573 415,00
<b>Marge financière nette</b>	<b>399 047,43</b>	<b>2 397 680,77</b>
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	639 790,13	648 618,37
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 038 837,56</b>	<b>3 046 299,14</b>





## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021**

### **Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT AK XVI », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT AK XVI », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 84.632.294,07 y compris un bénéfice net de DH 872.662,77.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT AK XVI », pour la période close au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse**

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 22 Février 2022.

Hdid & Associés  
Commissaire aux Comptes

Mohamed Hdid  
Associé Gérant



ACTIF	31/12/2021		31/12/2020	
	Montant Brut N	Amort./Provision	Net	Net
Frais préliminaires	1 537 916,13	825 193,94	712 722,19	932 252,65
Créances titrisées	80 069 239,00	483 239,00	79 586 000,00	78 303 000,00
Valeurs nominales	80 069 239,00	483 239,00	79 586 000,00	78 303 000,00
Ecart d'acquisition	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Créances diverses	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement	4 325 905,15	-	4 325 905,16	4 520 261,15
Trésorerie -actif-	7 666,72	-	7 666,72	4 316,15
<b>Total</b>	<b>85 940 727,01</b>	<b>1 308 432,94</b>	<b>84 632 294,07</b>	<b>83 759 829,96</b>
<b>PASSIF</b>				
Résultats antérieurs	-	2 605 324,78	-	666 911,85
Résultat de l'exercice	-	872 662,77	-	2 138 412,93
Fonds de garantie	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
Parts et obligations spécifiques	-	-	-	-
Parts et obligations ordinaires	-	20 000,00	-	20 000,00
Valeurs nominales	-	20 000,00	-	20 000,00
Ecart d'émission	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
Parts et obligations ordinaires	-	86 474 900,00	-	86 474 900,00
Valeurs nominales	-	86 474 900,00	-	86 474 900,00
Ecart d'émission	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
Dettes diverses	-	-	-	-
Fournisseurs	-	70 056,08	-	70 254,74
Dettes de trésorerie	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	<b>84 632 294,07</b>	-	<b>83 759 829,96</b>

# FT DOMUS CPT AK XVI

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

PRODUITS	31/12/2021	31/12/2020
Produits financiers :		
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement		
Autres produits financiers	93.995,59	135.696,34
Reprises sur garanties	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	1.283.000,00	-
<b>Total des produits (A)</b>	<b>1.376.995,59</b>	<b>135.696,34</b>
<b>CHARGES</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Charges financières :		
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
Créances titrisées irrécouvrables	-	-
Charges de fonctionnement	284.802,36	287.738,36
Dotations aux amortissements	219.530,46	220.131,91
Dotations aux provisions	-	-
Pour risques et charges	-	-
Autres dotations	-	1.766.239,00
<b>Total des charges (B)</b>	<b>504.332,82</b>	<b>2.274.109,27</b>
<b>Résultat (A-B)</b>	<b>872.662,77</b>	<b>- 2.138.412,93</b>

FT DOMUS CPT AK XVI

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Charges et Produits</b>		
Produits financiers	93 995,59	135 696,34
Charges financières	-	-
<b>Marge financière brute</b>	<b>93 995,59</b>	<b>135 696,34</b>
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions	1 283 000,00	1 766 239,00
<b>Marge financière nette</b>	<b>1 376 995,59</b>	<b>1 630 542,66</b>
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	504 332,82	507 870,27
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>872 662,77</b>	<b>- 2 138 412,93</b>

Aux porteurs des parts  
Fonds de Titrisation « FT DOMUS »,  
Compartiment « FT DOMUS CPT AK XVII »  
CASABLANCA

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021**

### **Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT AK XVII », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT AK XVII », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 64.201.490,62 y compris une perte nette de DH (991.284,73).

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT AK XVII », pour la période close au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse**

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 22 Février 2022.

Hdid & Associés  
Commissaire aux Comptes



## BILAN AU

31/12/2021

ACTIF	31/12/2021		31/12/2020	
	Montant brut N	Amort/Provisions	Net	Net
Frais préliminaires	1 173 678,86		543 922,36	711 459,62
Créances titres	61 042 876,00	629 756,50	60 372 000,00	61 042 876,00
Valeurs nominales	61 042 876,00	670 876,00	60 372 000,00	61 042 876,00
Ecart d'acquisition				
Créances rattachées				
Créances diverses				
Titres et valeurs de placement	3 278 914,00		3 278 914,00	3 433 079,16
Trésorerie - actif	6 654,26		6 654,26	5 730,18
<b>Total</b>	<b>65 502 123,12</b>	<b>1 971 508,50</b>	<b>64 201 490,62</b>	<b>65 193 153,96</b>
<b>PASSIF</b>				
Résultats antérieurs				
Résultat de l'exercice		808 865,03		539 261,18
Fonds de garantie		991 284,73		289 583,85
Provisions pour risques et charges				
Parts et obligations spécifiques				
Valeurs normales		20 000,00		20 000,00
Ecart d'émission		20 000,00		20 000,00
Dettes rattachées				
Parts et obligations ordinaires				
Valeurs normales		65 926 400,00		65 926 400,00
Ecart d'émission		65 926 400,00		65 926 400,00
Dettes rattachées				
Dettes diverses				
Fournisseurs		55 240,38		55 616,99
Dettes de trésorerie				
<b>Total</b>		<b>64 201 490,62</b>		<b>65 193 153,96</b>



FT DOMUS CPT AK XVII

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

PRODUITS	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits financiers</b>		
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement	-	-
Autres produits financiers	71 313,91	103 205,63
<b>Reprises sur garanties</b>	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	-	-
<b>Total des produits (A)</b>	<b>71 313,91</b>	<b>103 205,63</b>
<b>CHARGES</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Charges financières</b>		
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
<b>Créances titrisées irrécouvrables</b>		
Charges de fonctionnement	224 185,38	224 793,21
<b>Dotations aux amortissements</b>		
Dotations aux provisions	167 537,26	167 996,27
Pour risques et charges	-	-
Autres dotations	670 876,00	-
<b>Total des charges (B)</b>	<b>1 062 598,64</b>	<b>392 789,48</b>
<b>Résultat (A-B)</b>	<b>-</b>	<b>289 583,85</b>

FT DOMUS CPT AK XVII

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Charges et Produits</b>		
Produits financiers	71 313,91	103 205,63
Charges financières	-	-
<b>Marge financière brute</b>	<b>71 313,91</b>	<b>103 205,63</b>
Récupération des créances	-	-
Reprise sur garantie	-	-
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions	-	-
<b>Marge financière nette</b>	<b>670 876,00</b>	<b>-</b>
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	599 562,09	103 205,63
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>391 712,64</b>	<b>392 789,48</b>
	<b>991 284,73</b>	<b>289 583,85</b>

Aux porteurs des parts  
Fonds de Titrisation « FT DOMUS »,  
Compartiment « FT DOMUS CPT AK XVIII »  
CASABLANCA

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021**

### **Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du Fonds de titrisation « FT DOMUS », compartiment « FT DOMUS CPT AK XVIII », nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints dudit Fonds, compartiment « FT DOMUS CPT AK XVIII », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021. Ces états de synthèse font ressortir un total bilan net de DH 110.666.245,87 y compris une perte nette de DH (3.586.383,07).

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine dudit compartiment « FT DOMUS CPT AK XVIII », pour la période close au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du compartiment du Fonds de Titrisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse**

La direction de l'établissement de gestion du Fonds de Titrisation « FT DOMUS », « BMCE CAPITAL TITRISATION » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction de l'établissement de gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction de l'établissement de gestion a l'intention de liquider le compartiment du Fonds de Titrisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'établissement de gestion de surveiller le processus d'information financière du compartiment du Fonds de Titrisation.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer

un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du compartiment du Fonds de Titrisation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'établissement de gestion, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'établissement de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du compartiment du Fonds de Titrisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le compartiment du Fonds de Titrisation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Casablanca, le 22 Février 2022.

Hdid & Associés  
Commissaire aux Comptes



FT DOMUS CPT AK XVIII

BILAN AU

31/12/2021

ACTIF	31/12/2021			31/12/2020	
	Montant Brut N	Amort/Provision	Net	Net	Net
Frais préliminaires	2 073 535,24	1 113 589,11	960 946,13	960 946,13	3 256 935,76
Créances émissées	108 046 421,00	4 220 421,00	103 826 000,00	103 826 000,00	106 873 000,00
Valeurs numériques	108 046 421,00	4 220 421,00	103 826 000,00	103 826 000,00	106 873 000,00
Ecart d'acquisition	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Créances diverses	-	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement	5 872 648,04	-	5 872 648,04	5 872 648,04	6 119 626,68
Trésorerie - actif	5 651,70	-	5 651,70	6 651,70	6 016,79
<b>Total</b>	<b>115 999 255,98</b>	<b>5 333 010,11</b>	<b>110 666 245,87</b>	<b>110 666 245,87</b>	<b>114 255 577,23</b>
<b>PASSIF</b>					
Résultats antérieurs					
Résultat de l'exercice		2 545 651,54	2 545 651,54	860 517,91	860 517,91
Fonds de garantie		3 586 383,07	3 586 383,07	1 665 136,03	1 665 136,03
Provisions pour risques et charges		-	-	-	-
Parts et obligations spécifiques		20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Valeurs nominales		20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Ecart d'émission		-	-	-	-
Dettes rattachées		-	-	-	-
Parts et obligations ordinaires		116 689 900,00	116 689 900,00	116 689 900,00	116 689 900,00
Valeurs nominales		116 689 900,00	116 689 900,00	116 689 900,00	116 689 900,00
Ecart d'émission		-	-	-	-
Dettes rattachées		-	-	-	-
Dettes diverses		88 382,88	88 382,88	-	-
Fournisseurs		-	-	-	-
Dettes de trésorerie		-	-	-	-
<b>Total</b>		<b>110 666 245,87</b>	<b>110 666 245,87</b>	<b>110 666 245,87</b>	<b>114 255 577,23</b>

FT DOMUS CPT AK XVIII

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

	31/12/2021	31/12/2020
<b>PRODUITS</b>		
Produits financiers		
Sur actifs titrisés	-	-
Sur titres et valeurs de placement	-	-
Autres produits financiers	127 446,22	183 599,30
Reprises sur garanties	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	-	-
<b>Total des produits (A)</b>	<b>127 446,22</b>	<b>183 599,30</b>
<b>CHARGES</b>		
Charges financières		
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	-	-
Autres charges financières	-	-
Créances titrisées irrécouvrables	-	-
Charges de fonctionnement	370 841,66	378 515,78
Dotations aux amortissements	295 987,63	296 798,55
Dotations aux provisions	-	-
Pour risques et charges	-	-
Autres dotations	3 047 000,00	1 173 421,00
<b>Total des charges (B)</b>	<b>3 713 829,29</b>	<b>1 848 735,33</b>
<b>Résultat (A-B)</b>	<b>-</b>	<b>- 1 665 136,03</b>

FT DOMUS CPT AK XVIII

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

	31/12/2021	31/12/2020
Charges et Produits		
Produits financiers	127 446,22	183 599,30
Charges financières	-	-
<b>Marge financière brute</b>	<b>127 446,22</b>	<b>183 599,30</b>
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions		
	3 047 000,00	1 173 421,00
<b>Marge financière nette</b>	<b>2 919 553,78</b>	<b>989 821,70</b>
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements	666 829,29	675 314,33
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>3 586 383,07</b>	<b>1 665 136,03</b>